

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Ruiz, Rebecca (sp/ps, VD) NR/CN, Darbellay, Christophe (cvp/pdc, VS) NR/CN, Brunner, Toni (svp/udc, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Künzler, Johanna
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Künzler, Johanna; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, 1992 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Forstwirtschaft	2
Internationale Landwirtschaftspolitik	3
Landwirtschaft und Umweltschutz	4
Agrarprodukte	5
Pflanzliche Produktion	5
Lebensmittel	5
Tierhaltung, -versuche und -schutz	5

Abkürzungsverzeichnis

WTO	Welthandelsorganisation
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
EU	Europäische Union
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
SBV	Schweizerischer Bauernverband

OMC	Organisation mondiale du commerce
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
UE	Union européenne
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
USP	Union Suisse des Paysans

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.03.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le **Conseil national** s'est saisi du dossier lors de la session de printemps de l'année sous revue. Il a décidé de supprimer le **contingentement laitier**, introduit en 1977. Les rapporteurs de la commission ont rappelé qu'on ne saurait maintenir à terme ce système, alors que les prix fixes seront abandonnés. Le national s'est cependant démarqué du Conseil fédéral, en fixant la date butoir à 2009 et non 2007, et du Conseil des Etats, en n'acceptant pas l'introduction d'un délai d'abandon anticipé à 2006 pour les producteurs bio ou de montagne. La seule opposition de principe à ce changement a été celle du démocrate du centre Toni Brunner (SG), qui n'a obtenu que 21 voix. Une proposition rose-verte demandant le démantèlement en avril 2007 n'a pas trouvé grâce aux yeux des parlementaires. En matière de **produits issus de modes de production interdits en Suisse**, la proposition Beck (pl, VD), visant à en interdire l'importations (par exemple la viande de bœuf américaine aux hormones), n'a pas obtenu de majorité. La solution de la commission, permettant au gouvernement d'augmenter les droits de douane de ces produits, ou d'en interdire l'importation, s'est imposée. Elle avait l'avantage d'être plus flexible et de ne pas être contraire à certains engagements internationaux de la Suisse. Dans le cadre de l'OMC, une interdiction d'importation d'un produit ne se justifie en effet que par la démonstration de sa nocivité, exigence très difficile à remplir. La chambre basse s'est ainsi distanciée du Conseil des Etats. Les limites de revenu et de fortune fixées par le Conseil national pour l'attribution des paiements directs ont introduit une nouvelle divergence entre les deux chambres. L'introduction d'une limite de revenu a été acceptée par 102 voix (46 ps, 19 pdc, 15 prd, 10 pes, 6 udc) contre 65 (31 udc, 18 prd, 10 pdc, 6 pls). Le député bernois Hermann Weyeneth (udc) a défendu la suppression de toute condition liée aux ressources des agriculteurs, estimant que les **paiements directs** représentent une rémunération pour des prestations agricoles (entretien du paysage...). Cette position était également celle du Conseil fédéral. Les partisans de telles limites ont notamment invoqué la nécessité d'établir ce lien afin de rendre le projet plus acceptable par la population. Des exigences de formation professionnelle ont en outre été introduites pour le versement de paiements directs. De nombreuses propositions des socialistes et des verts de conditionner le versement de paiements directs à des critères écologiques ont été rejetées.¹

MOTION
DATUM: 18.03.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté une motion Darbellay (pdc, VS) déposée en 2004, qui demandait au Conseil fédéral de prendre des mesures concrètes, d'ici à la fin de l'année 2006, afin de faire baisser les **charges administratives dans l'agriculture** de 30% au moins, sans diminuer la qualité des prestations sous l'angle de la sécurité alimentaire, de la protection des animaux, de la protection de l'environnement et du paysage.²

MOTION
DATUM: 07.03.2006
ELIE BURGOS

S'alignant sur la décision du Conseil national de 2005, le Conseil des Etats a adopté une motion Darbellay (pdc, VS) déposée en 2004, qui demandait au Conseil fédéral de prendre des mesures concrètes, d'ici à la fin de l'année 2006, afin de faire baisser les **charges administratives dans l'agriculture** de 30% au moins.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Avant le **vote sur l'ensemble**, les porte-parole du groupe UDC et du groupe radical ont réaffirmé leur opposition aux révisions présentées par le Conseil fédéral. Le porte-parole du groupe socialiste a regretté pour sa part qu'aucune des améliorations proposées dans les domaines écologique et social n'ait été retenue. Quant à Christophe Darbellay (pdc, VS), il a estimé que les agriculteurs étaient pris en otage par la gauche et par la droite. Au vote sur l'ensemble, le projet a malgré tout été adopté par 73 voix contre 67.⁴

ANDERES
DATUM: 31.12.2009
ELIE BURGOS

Relayant les préoccupations paysannes au niveau politique, une **session extraordinaire du Conseil national consacrée au prix du lait et à la politique agricole** a été tenue au mois de décembre à la demande de 59 députés. Le débat, qui a mis aux prises plus de quarante orateurs, a été très animé et a duré plus de trois heures et demie. Il a largement porté sur l'accord de libre-échange (AELA) en cours de négociation avec l'UE et a opposé adversaires et partisans de la libéralisation du secteur agricole. L'UDC a violemment attaqué cet accord, dont elle a demandé l'abandon immédiat. Toni Brunner, le président de l'UDC, a notamment qualifié celui-ci d'« accord diabolique qui détruit les familles paysannes ». Moins véhéments, les Verts ont cependant campé sur les mêmes positions, rejetant le processus de libéralisation du secteur. Défendant la politique agricole du Conseil fédéral et la poursuite des négociations avec l'UE et dans le cadre de l'OMC, la conseillère fédérale en charge du dossier agricole, Doris Leuthard, a rejeté les critiques émises, arguant qu'elle avait reçu un mandat des élus et des cantons. Estimant que « gouverner c'est prévoir », la cheffe du DFE a affirmé que les négociations en cours étaient la seule voie possible pour parer à la diminution inéluctable des droits de douane. Elle a d'ailleurs été soutenue par son propre parti (à l'exception de certains membres), par le PS (qui estime, de manière assez pragmatique, bien de voir ce qui va se dégager des négociations en cours avant de prendre position définitivement) et par le groupe radical-libéral, le plus franchement en faveur du processus de libéralisation. A l'issue du débat, plus de quarante interventions parlementaires ont été traitées par le plénum. Quinze propositions sur vingt-six ont été adoptées contre l'avis du Conseil fédéral. La session extraordinaire sur le prix du lait et la politique agricole a duré moins d'une minute au CE. Faute d'objet à traiter, la présidente a en effet clos la séance au bout de quelques instants seulement. ⁵

ANDERES
DATUM: 22.03.2013
JOHANNA KÜNZLER

Vor der **Schlussabstimmung** äusserten sich im Nationalrat noch einmal alle Fraktionen über das Endprodukt „Agrarpolitik 2014 bis 2017“: Die meisten zeigten sich grundsätzlich zufrieden mit der neuen Ausrichtung und waren bereit, einzelne Punkte, mit denen sie nicht einverstanden waren, in Kauf zu nehmen. Allein SVP-Parteipräsident Toni Brunner (SG) kritisierte die Gesetzesrevision fundamental: Erneut sei die Ökologisierung gegenüber der produzierenden Landwirtschaft stärker gewichtet worden. Die Extensivierung werde weiter ausgebaut und die Nahrungsmittelproduktion damit zunehmend ins Ausland verlagert. Brunner warnte davor, den Selbstversorgungsgrad in der Schweiz weiter sinken zu lassen: Angesichts der internationalen Lebensmittelskandale, welche man in jüngster Zeit erlebt habe (vgl. „Revision Lebensmittelgesetz“), sei die Förderung einer solchen Entwicklung unvorsichtig. Mit Ausnahme eines BDP-Parlamentariers war die SVP die einzige Fraktion, welche grossmehrheitlich gegen die Verabschiedung der Vorlage stimmte: Die neue Agrarpolitik passierte den Nationalrat mit 141 zu 41 Stimmen. Der Ständerat akzeptierte die behandelte Vorlage einstimmig mit zwei Enthaltungen. ⁶

Forstwirtschaft

MOTION
DATUM: 23.06.2004
ELIE BURGOS

Une motion Darbellay (pdc, VS) demandant de renoncer aux **coupes dans les budgets liés aux forêts de protection** a été déposée en début d'année au Conseil national. Le Conseil fédéral a proposé à ce dernier de rejeter la motion en question, estimant certes que la situation était difficile et les crédits octroyés insuffisants, mais rappelant que c'était le parlement qui avait décidé de limiter ces aides dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003. Dans sa réponse à une interpellation Inderkum (pdc, UR) au Conseil des Etats (Ip. Inderkum, 04.3078), le Conseil fédéral a précisé que les réductions de 34% concernant les soins aux forêts protectrices étaient imputables pour l'essentiel à la **suppression des crédits spéciaux Lothar**. Il a ajouté que les moyens financiers à disposition seraient utilisés prioritairement là où les dangers sont les plus grands pour les forêts protectrices, les réductions se concentrant essentiellement sur les forêts d'exploitation. Voir également la réponse du CF à l'interpellation Lustenberger (pdc, LU) (Ip. Lustenberger, 04.3467). ⁷

Internationale Landwirtschaftspolitik

BERICHT
DATUM: 18.06.2004
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une interpellation Darbellay (pdc, VS) relative à un prétendu **dépassement des contingents d'importation de viande de mouton** dans le cadre des accords avec l'OMC (qui pourraient éventuellement affaiblir la position de la Suisse dans les futures négociations), le gouvernement a affirmé que la Suisse avait respecté ses engagements vis-à-vis de l'OMC au niveau de ses importations de viande rouge. Il a ajouté qu'en appliquant consciencieusement les dispositions du droit international, la Suisse ne faisait au contraire que renforcer sa position et sa crédibilité dans les négociations avec l'OMC.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.08.2005
ELIE BURGOS

L'USP, qui était restée à l'écart des débats sur la votation sur Schengen/Dublin, s'est par contre engagée avec beaucoup de conviction, de concert avec l'USAM, en faveur de **l'extension de la libre circulation des personnes**, à l'instar d'autres organisations agricoles, voir ici. Les paysans ont en effet porté le plus grand intérêt à l'accès qui leur était ouvert à de nouvelles sources de main d'œuvre. Une minorité d'entre eux, recrutée au sein de l'UDC et conduite par les conseillers nationaux Toni Brunner (SG) et Ernst Schibli (ZH), s'est néanmoins opposée à la libre circulation. Elle a dénié tout intérêt à cet accord, au motif qu'il aggraverait les charges administratives et financières pour les exploitants agricoles et encouragerait les revendications syndicales. Cette minorité a toutefois admis l'importance de la main d'œuvre étrangère. Elle a cependant souhaité un système de contingent de travailleurs étrangers et d'autorisations de courte durée pour des travaux spécifiques, qui s'apparenterait à l'ancien statut des saisonniers.⁹

MOTION
DATUM: 09.06.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Lors d'une session extraordinaire consacrée aux négociations bilatérales avec l'UE (bilatérales III), le Conseil national a adopté respectivement par 101 voix contre 73, 106 voix contre 63 et 104 voix contre 63 des motions Joder (udc, BE) (Mo. 10.3473), Darbellay (pdc, VS) (Mo. 10.3818) et Favre (plr, VD) (Mo. 11.3464) chargeant le Conseil fédéral d'interrompre les négociations avec l'UE relatives à **l'accord de libre-échange du secteur agroalimentaire**. Par ailleurs, la motion Favre vise à exclure la production de cigarettes des négociations avec l'UE concernant la santé publique. Les motionnaires estiment que l'ouverture des marchés aurait des répercussions désastreuses pour les revenus des milliers d'exploitations agricoles et considèrent que la stratégie de qualité défendue par le Conseil fédéral n'est pas suffisante pour répondre à ce type de défi. Le Conseil fédéral s'est opposé à ces motions arguant qu'un libre-échange ouvre de nouveaux marchés aux entreprises suisses, notamment au secteur agroalimentaire, et que les négociations relatives au secteur agricole sont liées aux négociations d'autres domaines pour lesquels il souhaite obtenir des avantages (sécurité alimentaire, sécurité des produits et santé publique). Une partie des démocrates-chrétiens ainsi qu'une très grande majorité des radicaux-libéraux et des socialistes se sont opposés à ces motions.¹⁰

MOTION
DATUM: 07.03.2012
JOHANNA KÜNZLER

Von den drei im Vorjahr vom Nationalrat angenommenen Motionen Darbellay (cvp, VS) (Mo. Darbellay, 10.3818), Joder (svp, BE) (Mo. Joder, 10.3473) und Favre (fdp, NE) (Mo. Favre, 11.3464) über einen **Abbruch der Agrarfreihandels-Verhandlungen mit der EU** nahm der Ständerat nach ausgedehnten Diskussionen einzig die erste mit 26 zu 16 Stimmen an. Diese verlangt im Detail, dass der Bundesrat die Verhandlungen mit der EU solange unterbricht, als dass die Doha-Runde der Welthandelsorganisation (WTO) nicht zu einem Abschluss kommt. Der Motionär hatte postuliert, dass die Verhandlungen mit der EU im Hinblick auf einen baldigen Abschluss derselben aufgenommen worden seien. Da ein Ende der Doha-Runde in weite Ferne gerückt sei, wäre ein Abkommen, das bereits jetzt den Grenzschutz abbaut und die Produzentenpreise unter Druck setzt, unnötig und für die Schweizer Landwirtschaft schädlich. Eine Motion der WAK-SR (Mo.12.3014), welche sozusagen als Gegenvorschlag zu den drei Motionen ausgearbeitet worden war, wurde vom Nationalrat in der Herbstsession mit 85 zu 77 Stimmen eliminiert: Die Kommission hätte eine Standortbestimmung des Bundesrates über die EU-Verhandlungen und ein Aufzeigen von Alternativen zum bisherigen Verhandlungsansatz verlangt, mit dem Ziel einer schrittweisen und kontrollierten Einführung des Agrar- und Lebensmittelfreihandels mit der EU. Die SVP hatte sich geschlossen gegen die Motion gestellt, zusammen mit Mehrheiten aus der grünen, der christlich-demokratischen und der bürgerlich-demokratischen Fraktion.¹¹

POSTULAT
DATUM: 02.06.2014
JOHANNA KÜNZLER

Ein Postulat Leutenegger Oberholzer (sp, BL) wurde im Sommer 2014 abgeschrieben. Der Bundesrat betrachtete die Forderung, einen **Bericht zu den volkswirtschaftlichen Auswirkungen eines Agrarfreihandelsabkommens mit der EU** auf Konsumentinnen und Konsumenten sowie auf den Wirtschaftsstandort zu erstellen, als erfüllt an. Zwar war kein solcher verfasst worden; angesichts der gegenwärtigen Blockade in den Verhandlungen mit der EU und einem 2012 angenommenen Postulat Darbellay (cvp, VS), welches einen Abbruch von Agrarfreihandels-Verhandlungen bis zum Ende der WTO-Doharunde verlangte, sei es aber nicht sinnvoll, bereits jetzt über allfällige Auswirkungen zu spekulieren. Sobald der Abschluss eines Abkommens in tatsächliche Reichweite komme, werde sich der Bundesrat dieser Aufgabe widmen. Im Nationalrat war die Abschreibung des Postulats umstritten. Eine Kommissionsmehrheit machte geltend, dass es wichtig sei, die ökonomischen Rahmenbedingungen zu kennen, um überhaupt fundierte Diskussionen führen zu können. Sie verlor aber im Ratsplenum gegen eine Überzahl von geschlossenen SVP-Parlamentariern und Grünen sowie Grossteilen der BDP und CVP.¹²

Landwirtschaft und Umweltschutz

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 14.03.2006
ELIE BURGOS

Le **Conseil national** a examiné le **projet de révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire** durant l'année sous revue. Malgré une proposition de non-entrée en matière déposée par le groupe des Verts, au motif que la révision proposée affaiblirait l'aménagement du territoire en Suisse (la distinction entre zones à bâtir et zones non constructibles devenant de plus en plus floue), le plénum a décidé d'entrer en matière sur le projet par 155 voix contre 12. Socialistes, démocrates-chrétiens et radicaux ont soutenu cette révision, émettant seulement quelques critiques à son égard. L'UDC a également soutenu ce projet, même s'il aurait souhaité une révision plus audacieuse. Des minorités de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, presque exclusivement composées de membres du groupe UDC, ont d'ailleurs proposé d'assouplir davantage encore les règles d'aménagement du territoire applicables aux zones agricoles. Une minorité emmenée par le député Toni Brunner (udc, SG) a par exemple réclamé que soit biffé l'art. 27a, selon lequel les cantons peuvent introduire des règles de protection du paysage plus restrictives que celles prévues par la loi fédérale. Cette proposition a toutefois été rejetée par 112 voix contre 56. Le conseil a introduit dans le projet de loi une disposition qui impose aux activités accessoires non agricoles de satisfaire aux mêmes exigences légales et aux mêmes conditions-cadre que les entreprises commerciales ou artisanales en situation comparable dans la zone à bâtir. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 139 voix contre 18.¹³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 10.12.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté début mars une initiative parlementaire Darbellay (pdc, VS), qui demandait un assouplissement, voire une levée des dispositions qui limitent trop strictement ou empêchent la **garde de chevaux de sport ou de loisirs en zone agricole**. Le député préconisait à ce titre une adaptation de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire et de la loi fédérale sur le droit foncier rural. Malgré cette décision favorable, le Conseil des Etats a refusé de donner suite à cette initiative parlementaire en fin d'année, estimant que les buts de cette initiative avaient été satisfaits depuis son dépôt, la révision de la LAT – adoptée entretemps – ainsi que révision totale de la loi sur la protection des animaux ayant assoupli le régime pour ce genre d'élevage de chevaux.¹⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.09.2009
ELIE BURGOS

Les chambres sont parvenues à dépasser leurs divergences exprimées depuis 2005 et ont décidé de donner suite à l'initiative parlementaire Darbellay (pdc, VS), qui demandait un assouplissement, voire une levée des dispositions qui limitent trop strictement ou empêchent la **garde de chevaux de sport ou de loisirs en zone agricole**. La proposition a été adoptée par 117 voix contre 55 au Conseil national, malgré une proposition de minorité emmenée par la gauche, et par 23 voix contre 9 au Conseil des Etats.¹⁵

STANDESINITIATIVE
DATUM: 18.09.2018
KAREL ZIEHLI

Agrarprodukte

Bien que rejetée par la chambre haute, **l'initiative cantonale genevoise sur la gestion des quantités de lait trouve les faveurs du Conseil national**, tout comme les initiatives – très similaires dans leur contenu – des cantons du Jura et de Fribourg. Une majorité de la CER-CN était pourtant opposée aux trois textes, considérant, comme expliqué par le rapport francophone Christian Lüscher (plr, GE) lors des débats en chambre, que la résolution de la crise laitière passera par la valorisation des produits laitiers, en mettant en place une stratégie en matière de qualité. La commission a, de ce fait, élaboré une motion permettant d'accroître la valeur ajoutée des fromages. Un retour des contingentements laitiers – tels que connus avant leur abandon en 2009 – ne permettrait pas de résoudre le problème. C'est ce que défendent également les représentants du secteur laitier d'après le rapporteur germanophone de la commission, Beat Jans (ps, BS). Une minorité de la commission n'est pas de cet avis, comme défendu par Toni Brunner (udc, SG). Il estime, en effet, que sans mesures dans ce sens, la disparition des exploitations laitières particulièrement dans les régions préalpines et alpines sera irrémédiable, les productrices et producteurs ne pouvant pas couvrir l'ensemble de leurs frais, au vu des prix appliqués. Ainsi, une majorité de la chambre du peuple souhaite agir dans ce sens et soutient les trois initiatives (initiative genevoise: 89 voix contre 72 et 22 abstentions). La minorité réussit à convaincre des député.e.s de l'ensemble des partis, à l'exception des verts libéraux.¹⁶

MOTION
DATUM: 09.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Pflanzliche Produktion

La même Chambre a par contre rejeté la motion Darbellay (pdc, VS) qui demandait au gouvernement, par le biais de ponctions sur le fonds vinicole, de débloquer les crédits nécessaires pour promouvoir l'élaboration et la commercialisation de jus de raisin. Elle a fait de même avec le postulat Schmidhalter (pdc, VS) proposant la création d'un institut du vin chargé d'une partie des tâches de promotion ayant trait à la viticulture.¹⁷

MOTION
DATUM: 04.12.2012
JOHANNA KÜNZLER

Lebensmittel

Die Räte überwiesen im Berichtsjahr eine Motion Darbellay (cvp, VS), welche den Bundesrat beauftragt dafür zu sorgen, dass „**Petite Arvine**“ als traditionelle Bezeichnung für einen Walliser Wein anerkannt wird. Da „Arvine“ und „Petite Arvine“ auch als Bezeichnungen für Rebsorten verwendet werden, war es bisher Produzenten aus anderen Regionen und Ländern möglich, ihre Produkte unter diesem Namen zu verkaufen. Laut Motionär werden jedoch 98% der „Petite Arvine“-Weine im Wallis produziert. Eine repräsentative Umfrage hat zudem ergeben, dass über 80% der Schweizer Bevölkerung das Wallis als Herkunftsort von „Petite Arvine“ nennen und dass ebenfalls 80% denken, die Bezeichnung stehe nicht für eine Rebsorte, sondern für einen Wein. Das Parlament hielt den Schutz der Bezeichnung ausschliesslich für Walliser Weine für gerechtfertigt.¹⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 04.06.2018
KAREL ZIEHLI

Tierhaltung, -versuche und -schutz

Après avoir été rejetée par la première chambre, **l'initiative pour les vaches à cornes est débattue au sein de la chambre basse**. Le député Leo Müller (pdc, LU) présente la position de la commission de l'économie et des redevances (CER-CN). Il informe les parlementaires qu'après avoir auditionné les initiants, la commission s'est penchée sur deux propositions de contre-projets indirects – tous deux rejetés en commission – ainsi que sur une initiative parlementaire (18.400), acceptée, envoyée dans la commission sœur mais refusée par celle-ci amenant la CER-CN à abandonner cette voie. Une majorité de la commission demande donc aux députées et députés de recommander le rejet de cette initiative. Il y a, en effet, un risque moins grand d'accidents avec des vaches sans cornes et il est délicat de favoriser un mode d'élevage au détriment d'autres, comme argumenté par le rapporteur francophone et paysan de métier Pierre-André Page (udc, FR). Une minorité formée autour de la présidente des verts suisses, Regula Rytz (verts, BE), appelle, quant à elle, les élus et élues à recommander à la population d'accepter l'initiative pour la dignité des animaux de rente agricoles. La députée bernoise s'appuie sur l'argumentaire développé par les initiants, à savoir que la pratique de l'écornage va à l'encontre du bien-être animal et donc de la loi sur la protection des animaux. Les cornes sont, en effet, des organes irrigués par du sang et possédant des nerfs. Les enlever est douloureux et déforme

l'apparence visuelle des bêtes à cornes (alors que la loi sur la protection des animaux n'autorise pas de modification en profondeur de l'aspect extérieur), en plus du fait que cet organe possède une fonction sociale.

Lors de la prise de position des différents partis, le PBD de Martin Landolt (pbd, GL) dit ne pas vouloir d'un tel texte dans la Constitution fédérale et incite le Conseil fédéral à agir par le biais d'une ordonnance. Les verts-libéraux sont, quant à eux, divisés sur cette initiative, reconnaissant, d'une part, que cela va à l'encontre du bien-être animal, mais redoutant que cela n'amène à des étables avec moins d'espace pour se déplacer – une solution n'allant pas dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie des bêtes. De plus, les produits labellisés «vaches à cornes» profitant sur les marchés d'une plus-value commerciale, certains des membres des verts-libéraux ne voient pas la nécessité de favoriser financièrement ce mode d'élevage. Le PLR est lui plus mitigé et recommande de rejeter ce présent texte pour des raisons de sécurité, de bien-être animal (est-il mieux d'avoir des vaches sans cornes mais en stabulation libre ou des vaches avec cornes mais en stabulation entravée? se demande le député vaudois Olivier Feller (plr, VD)). Au contraire, le groupe socialiste propose d'accepter l'initiative, l'écornage allant à l'encontre de la dignité de ces animaux. Beat Jans (ps, BS) souligne également que c'est l'image de la Suisse à l'extérieur qui pourrait en profiter, faisant référence à cette démocratie dans laquelle on vote même sur le sort des vaches à cornes – un processus participant à cette image idyllique de la Suisse. Pour le groupe des Verts – qui soutient la minorité Rytz – ce n'est pas à l'animal de s'adapter au système de stabulation mais à celui-ci de s'adapter à l'animal. Il ne s'agit donc pas de supprimer les cornes de ces animaux, mais bien d'en tenir compte dans le cadre de leur détention. Pour Adèle Thorens Goumaz (verts, VD), il s'agit d'aller au-delà du pur rendement économique et de s'intéresser bien plus au bien-être des animaux, ceux-ci n'étant pas des marchandises. Pour le PDC, comme expliqué par le président de l'USP, Markus Ritter (pdc, SG), c'est au paysan et à la paysanne de se décider pour une forme d'élevage ou une autre, les deux formes ayant leur place en Suisse. De plus, il n'est pas nécessaire, pour le groupe démocrate-chrétien, d'inscrire un tel texte dans la Constitution fédérale, le groupe proposant plutôt d'en rediscuter dans le cadre de la proche réforme agricole. Pour l'UDC aussi, la liberté d'entreprise que représente le choix de laisser aux vaches leurs cornes ou non doit être garantie. Toni Brunner (udc, SG) fait toutefois part de sa sympathie pour cette initiative qu'il décrit comme étant le combat de David contre Goliath; la population étant certainement du côté de David, à savoir Armin Capaul le lanceur de cette vaste entreprise. Ce constat est également partagé par son collègue de parti, le zurichois Hans Egloff (udc, ZH) qui est convaincu que le corps électoral acceptera cette initiative. Celui-ci dit se réjouir de la publicité faite à l'international pour la démocratie suisse.

Johann Schneider-Ammann, avec un soupçon d'ironie, se réjouirait également d'une grande réaction internationale, afin que son record sur Twitter soit enfin battu (pour rappel, le discours prononcé en français par le ministre bernois et diffusé sur internet à l'occasion de la journée des malades en mars 2016 avait fait le tour du monde). Malgré tout, le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative, la demande des initiants pouvant être mise en place par le biais d'une ordonnance ou d'une loi. De plus, le bien-être animal ne semble pas être plus élevé en cas de renoncement à l'écornage.

Pour clore le débat, le rapporteur de langue allemande de la commission en charge, Leo Müller, rappelle que la seule étude sérieuse sur les effets de l'écornage est actuellement en cours et délivrera peut-être ses résultats avant la votation.

Lors du passage en vote, la proposition de la minorité Rytz est balayée par 107 voix contre 43 et 33 abstentions.¹⁹

1) BO CN, 2003, p. 342 ss., 363 ss., 366 s., 376 ss., 388 ss. et 393 ss.; presse des 18-20.3 et 8.5.03.

2) BO CN, 2005, p. 452.

3) BO CE, 2006, p. 32.

4) BO CN, 2007, p. 235 ss., 782 ss., 892 ss., 1056 et 1162 ; BO CE, 2007, p. 332 ss., 477 ss., 562 ss. et 660 ; FF, 2007, p. 6787 ss. et 4705 s.

5) BO CE, 2009, p. 1227; BO CN, 2009, p. 2084 ss.

6) AB NR, 2013, S. 102 ff., 357 f., 537 f.; AB SR, 2013, S. 154 ff., 367.

7) BO CE, 2004, p. 371 ss.

8) BO CN, 2004, p. 1241.

9) Voir entre autres 24h et LT, 6.8.05.

10) BO CN, 2011, p. 1019 ss. (Bilatérales III), 1041 (Joder), 1042 (Darbellay), 1047 (Favre).

11) AB NR, 2012, S. 1715 ff.; AB SR, 2012, S. 121 ff.

12) AB NR, 2014, S. 786 ff. und 1514 f.; AB SR, 2014, S. 475 ff.

13) FF, 2005, p. 6629 ss.; BO CN, 2006, p. 27 s., 185 ss. et 1790 ; BO CE, 2006, p. 805 ss.

14) BO CN, 2008, p. 86 ss.; BO CE, 2008, p. 949 s.

15) BO CN, 2009, p. 1273 ss.; BO CE, 2009, p. 927 s.

16) AB NR, 2018, S. 1565 ff.

17) BO CN, 1992, p. 866 s.; NF et Bund, 7.4.92.

18) AB NR, 2012, S. 663 f.; AB SR, 2012, S. 1051 ff.

19) AB NR, 2018, S. 755 ff.